

DOSSIER ARRÊTÉ
par délibération du 20/06/2024

**5 – Orientations d'Aménagement
et de Programmation (OAP)**

5D – OAP dans chaque commune

5D14 – Drémil-Lafage

Sommaire

5 - Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)

5D - OAP par commune

5D14 – Drémil-Lafage

- La Mouyssaguèse



Situation

22,74 ha

Le territoire de l'OAP est situé dans le pôle territorial Est de Toulouse Métropole, à l'est du territoire communal en limite avec les communes de Flourens et de Mons, dans la vallée de la Seillonne, le long de la RD 826

Objectifs généraux

Article L151-7 du Code de l'Urbanisme

- Mettre en valeur l'environnement
- **Mettre en valeur les paysages**
- **Mettre en valeur les entrées de villes**
- Mettre en valeur le patrimoine
- Lutter contre l'insalubrité
- Permettre le renouvellement urbain
- **Assurer le développement de la commune**



ORIENTATION D'AMENAGEMENT

La zone d'activités de la Mouyssaguèse

Secteurs à projets

Éléments de programmation du projet

- 1**
- Permettre l'installation d'activités diversifiées et de qualité, de bureaux, de services et proposer un choix de surfaces d'activités

Principes de qualité architecturale et d'insertion dans le tissu urbain environnant

- 2**
- Requalifier la zone d'activités à l'occasion de l'extension vers le sud par une composition forte

Principes paysagers à valoriser ou à créer

- 3**
- Protéger le secteur d'habitat diffus par un écran végétal

Desserte des terrains par les voies

- 4**
- Mailler, multiplier les liaisons tous modes
- 5**
- Créer un nouvel accès depuis la RD 826 et sécuriser l'accès existant (éviter l'implantation d'activités générant des flux de poids lourds importants)

